

Paris, le 25 Janvier 2007



Communiqué de presse

L'AFIC, qui avait été auditionnée par les membres de la Commission Attali se réjouit aujourd'hui des propositions qui ont été remises au Président Sarkozy pour relancer la croissance.

« L'AFIC est heureuse de constater qu'un grand nombre de ses propositions ont été entendues et que la relance de la croissance passera, entre autre, par la croissance et le développement des PME » souligne Eddie Misrahi son président.

En effet plusieurs des mesures proposées rejoignent parfaitement les quatre grands objectifs que s'est fixée l'AFIC :

- **Orienter davantage l'épargne longue des français au financement des PME notamment non cotées**

Les décisions d'orienter l'assurance vie et le PEA vers l'épargne longue investie en actions, d'assouplir les normes comptables et prudentielles (Solvency II) et de favoriser l'émergence de fonds de pension à la française viennent très directement servir cet objectif.

- **Favoriser la croissance et le développement des PME**

Pour cela, l'AFIC soutient totalement les propositions formulées par la Commission Attali sur l'élargissement des possibilités de financement : faciliter l'accès des PME à Euronext, attirer les financements des fonds et des banques vers les PME, poursuivre et renforcer l'action des établissements publics (OSEO, Caisse des Dépôts) notamment dans le cadre de France Investissement....

Il en va de même pour ce qui concerne la création d'une agence de services aux petites entreprises, l'instauration d'un guichet unique et l'accès aux marchés publics ainsi que le programme « Passerelle », qui permet aux grandes entreprises désireuses d'acheter un produit/service auprès d'une PME innovante, de bénéficier d'une aide pour financer l'adaptation de l'offre de la PME à leurs propres besoins.

La réduction drastique des délais de paiement et de remboursement de la TVA aux PME permettra de ne plus faire supporter sur leur trésorerie le financement des dépenses des donneurs d'ordre.

Afin d'aider la création d'entreprise, l'AFIC soutient la nécessité de faciliter les débuts d'une entreprise par l'allègement des obligations comptables et la définition d'un régime fiscal et social spécifique simplifié.

Enfin, elle appuie le développement de sociétés de capital risque dans les micro-entreprises dans la continuité des premières initiatives qu'elle soutient d'ores et déjà (Ashoka, Business Angels des Cités).

- **Assurer la compétitivité de la recherche en France**

Cela passe, entre autre, par le développement des entreprises particulièrement innovantes « en aidant la recherche publique à davantage valoriser et appliquer ses découvertes » et en « développant la recherche privée » et par ailleurs, en augmentant, notamment, la compétitivité des entreprises dans les domaines des biotechnologies, de l'électronique et de l'optique médicales».

- **Renforcer la compétitivité de la place financière de Paris pour en faire une place financière majeure.**

L'AFIC souhaite effectivement une « harmonisation des réglementations financières et boursières avec celles applicables notamment au Royaume Uni pour ne pas handicaper les acteurs français par rapport à leurs concurrents internationaux». C'est le sens des travaux qu'elle conduit en étroite collaboration avec les Pouvoirs Publics pour la définition d'un véhicule d'investissement souple et efficace, le FCPR contractuel, dont elle souhaite une validation et une mise en oeuvre rapides.

Elle s'associe également à la volonté de faire évoluer « la composition des associations, des commissions et des collèges de régulateurs, pour que les champions de la finance, toutes classes d'actifs confondues, puissent s'exprimer et influencer la position du Haut Comité de place. »

Enfin, « ces décisions, dont certaines ont été proposées par l'AFIC, vont dans le sens de nos objectifs actuels. Nous nous réjouissons qu'elles aient été entendues par Monsieur Attali et toute la Commission et souhaitons les voir se réaliser dans l'intérêt des entreprises françaises » souligne Eddie Misrahi, président de l'AFIC.

A propos de l'AFIC :

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 260 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 180 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2006, les membres de l'AFIC ont investi plus de 10.2 milliards € dans près de 1400 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française classe au 1^{er} rang d'Europe Continentale et au 3^{ème} rang mondial.

Contacts Presse :

Image 7 - Albane de La Tour d'Artaise - Tel : 01 53 70 74 70 - adelatour@image7.fr